

Les Palestiniens renouvellent leur appel à des sanctions...

07.08.2020

Categories: Apartheid et colonialisme, Droit international

Communiqué publié par le Palestinian BDS National Committee (BNC), le 1er juillet 2020

Tandis qu’Israël retarde la réalisation de son plan, des dizaines d’organisations de la société civile palestinienne affirment que l’annexion et l’apartheid pratiqués en permanence par Israël exigent des sanctions internationales.

1er juillet 2020 – Alors que le gouvernement israélien d’extrême-droite gardait aujourd’hui le silence sur le plan annoncé précédemment, qui prévoyait d’entamer le 1er juillet l’annexion officielle du territoire palestinien occupé, des dizaines d’organisations de la société civile palestinienne représentant la majorité absolue de la société civile palestinienne ont [lancé un appel à l’action](#), ne se limitant pas à la seule rhétorique, pour mettre fin à l’annexion et au régime d’apartheid mis en œuvre discrètement depuis des décennies par Israël à l’égard des Palestiniens.

([Déclaration](#) faite aujourd’hui par la société civile palestinienne)

Ces organisations demandent à nouveau avec force que la communauté internationale “impose des sanctions [légitimes, ciblées et immédiates](#) à Israël en réponse à l’annexion, à l’occupation militaire illégale et au régime d’apartheid basé sur la discrimination raciale, la ségrégation et l’expansion territoriale qui est [inscrit dans la législation israélienne](#).”

La [déclaration](#) a été publiée par le Palestinian Human Rights Organizations Council (PHROC, Conseil des organisations palestiniennes de défense des droits humains), qui représente onze organisations palestiniennes de défense des droits humains. D’autres signataires initiaux de cette lettre comprennent les principaux syndicats palestiniens, des organisations féminines de masse et le Palestinian NGO Network (PNGO, Réseau des ONG palestiniennes), qui représente 69 organisations non gouvernementales palestiniennes.

La déclaration commune de la société civile palestinienne souligne qu’Israël a retardé aujourd’hui la réalisation de son plan en raison d’un choix stratégique : “En gardant le silence, Israël espère réduire au silence les mobilisations mondiales ayant poussé la communauté internationale à envisager de prendre des mesures pour le contraindre à rendre des comptes, et préserver sa propre impunité.”

La déclaration mentionne des affirmations claires émanant de plusieurs experts de haut niveau concernant

l'illégalité de l'annexion de facto et de jure du territoire palestinien occupé (TPO). La Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a [déclaré](#) : “L'annexion est illégale. Point final. Toute annexion. Qu'il s'agisse de 30% de la Cisjordanie ou de 5%”. Des centaines de juristes internationaux [se sont exprimés en ces termes](#) : “L'annexion de facto entraîne les mêmes conséquences légales que l'annexion de jure”. Pour plus d'un millier de [parlementaires](#) européens, “L'absence de réponse adéquate [à l'annexion israélienne] encouragerait d'autres États ayant des revendications territoriales à ne pas respecter les principes fondamentaux du droit international”, tandis que des dizaines d'experts de l'ONU ont affirmé que l'annexion officielle par Israël d'une partie du territoire palestinien occupé, qui s'est produite à Jérusalem occupée en 1980 et peut encore se produire dans d'autres parties du TPO, [cristallise](#) un “apartheid du 21e siècle”.

La société civile palestinienne a renouvelé [son appel uni de mai](#) adressé à tous les États et organisations internationales pour leur enjoindre de respecter leurs obligations légales en mettant immédiatement en œuvre les mesures suivantes :

- 1. Interdiction du commerce des armes et de la coopération en matière militaire et de sécurité avec Israël.**
- 2. Suspension des accords de commerce et de coopération avec Israël.**
- 3. Prohibition du commerce avec les colonies israéliennes illégales et cessation des relations d'affaires avec les entreprises des colonies israéliennes illégales.**
- 4. Enquêtes et poursuites à l'égard des individus et des sociétés responsables de crimes de guerre/crimes contre l'humanité dans le contexte du régime israélien d'occupation illégale et d'apartheid.**
- 5. Soutien aux efforts engagés aux Nations unies pour [reconstituer le Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et le Centre des Nations unies contre l'apartheid](#), afin d'enquêter sur l'apartheid israélien.**

Traduction : SM pour BDS France